



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1242^e séance

(Séance d'ouverture)

Mardi 2 avril 1963,
à 11 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Ouverture de la session</i>	1
<i>Point 1 de l'ordre du jour:</i> <i>Election du Président et des Vice-Présidents</i> <i>pour 1963</i>	1
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i> <i>Adoption de l'ordre du jour</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1

Président: M. Alfonso PATIÑO (Colombie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Argentine, Australie, Autriche, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Ouverture de la session

1. M. PATIÑO (Colombie, [Président provisoire] déclare ouverte la trente-cinquième session du Conseil économique et social.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président et des Vice-Présidents pour 1963

2. M. FRANZI (Italie) propose d'élire M. Patiño (Colombie) aux fonctions de président du Conseil économique et social pour 1963.

3. M. ALVAREZ VIDAURRE (Salvador) et M. HAJEK (Tchécoslovaquie) appuient cette proposition.

M. Patiño (Colombie) est élu président par acclamation.

4. Le PRESIDENT remercie vivement les membres du Conseil du grand honneur qu'ils lui font. Il voit dans son élection le signe qu'est reconnue l'importance du rôle joué par la Colombie en faveur des pays en voie de développement et de la coopération économique internationale. Les questions économiques et sociales occupent une place croissante dans le monde moderne. C'est pourquoi le rôle du Conseil devient de plus en plus décisif. Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres (Argentine, Autriche et Tchécoslovaquie), le Président invite le

Conseil à désigner des candidats aux fonctions de premier vice-président.

5. M. ANJARIA (Inde) propose la candidature de M. Walker (Australie).

6. M. DUPRAZ (France) et M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) appuient cette proposition.

M. Walker (Australie) est élu premier vice-président par acclamation.

7. M. WALKER (Australie) remercie le Conseil de cette marque de confiance.

8. M. PAVICEVIC (Yougoslavie) propose d'élire M. Hajek (Tchécoslovaquie) aux fonctions de second vice-président.

9. M. PICO (Argentine) et M. MATSCH (Autriche) appuient cette proposition.

M. Hájek (Tchécoslovaquie) est élu second vice-président par acclamation.

10. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) remercie le Conseil de l'honneur fait à son pays et à lui-même.

11. M. MATSCH (Autriche) remercie le Président de ses paroles de bienvenue à l'adresse des nouveaux membres.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (E/3716 et Corr.1 et Add.1 et 2)

12. Le PRESIDENT attire l'attention du Conseil sur les questions supplémentaires dont l'inscription à l'ordre du jour est proposée (E/3716/Add.1 et 2), ainsi que sur la suggestion figurant dans la note du Secrétaire général (E/3716 et Corr.1, par. 2) et selon laquelle le Conseil pourrait décider de différer l'examen du point 7 (Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques). En l'absence de toute objection, le Président considérera que le Conseil accepte les questions supplémentaires, ainsi que la suggestion du Secrétaire général.

L'ordre du jour (E/3716 et Corr.1 et Add.1 et 2) est adopté.

Organisation des travaux (E/L.978)

13. Le PRESIDENT attire l'attention du Conseil sur l'ordre d'examen des questions à l'ordre du jour suggéré dans le document de travail établi par le Secrétaire général (E/L.978). Le point 8 (Coopération internationale en matière de cartographie) serait examiné en premier lieu. Comme des consultations sont en cours au sujet du point 3 (Déclaration sur la coopération économique internationale), il propose de l'examiner seulement après le point 5 (Rapports de la Banque, de la SFI et de l'AID). Le Conseil souhaitera peut-être examiner le point 9 (Développement des transports), le point 10 (Questions démographiques), ou le point 11 (Peine capitale) pendant la première semaine au lieu du point 3.

14. M. FRANZI (Italie) signale qu'il attend des instructions de son gouvernement touchant le point 11 et préférerait donc que ce point soit examiné à une date ultérieure. Il suggère que le Conseil examine le point 14 (Examen de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial) après le point 8.

15. M. WALKER (Australie) indique que sa délégation n'est pas encore en mesure d'examiner le point 14 car elle attend, elle aussi, des instructions de son gouvernement.

16. M. CVOROVIC (Yougoslavie) propose d'examiner en bloc, après le point 8, les trois questions supplémentaires devenues les points 21 (Secours aux victimes des tremblements de terre en Libye), 22 (Secours aux victimes des inondations au Maroc) et 23 (Secours aux victimes de l'éruption volcanique de Bali, en Indonésie) de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

17. Le PRESIDENT propose, si les consultations touchant le point 3 se terminent à temps, d'examiner ce point immédiatement après le point 5. Dans le cas contraire, le Conseil pourrait examiner le point 10.

Il en est ainsi décidé.

Compte tenu des modifications indiquées ci-dessus, l'ordre d'examen proposé dans le document E/L.978 est adopté.

18. Le PRESIDENT rappelle qu'aux termes de l'article 85 du règlement intérieur les organisations non gouvernementales des catégories A et B qui désirent être consultées devront adresser par écrit une demande au Secrétaire général 48 heures au plus tard après l'adoption de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.